Image not found or type unknown

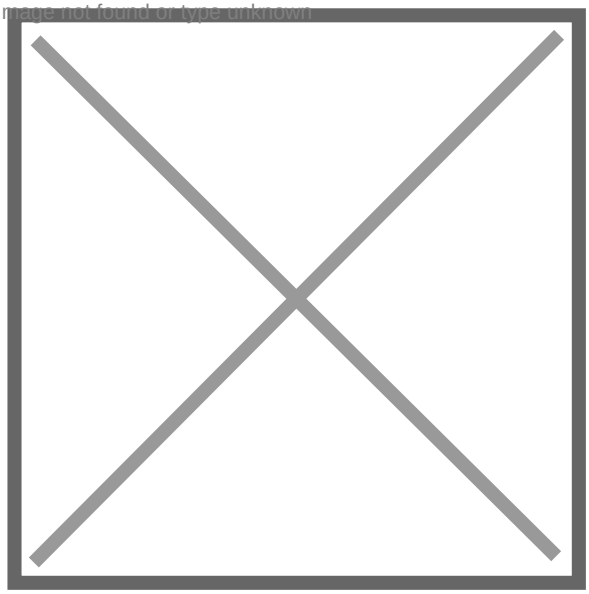

Accord de branche versus loi, lequel s'impose ?

Par **tipyka**, le **12/02/2009** à **08:59**

Bonjour,

Mon employeur veut me mettre en retraite à 60 ans au motif d'un accord de branche signé en 2005 avec les partenaires sociaux, par ailleurs la loi Fillon du 21 août 2003 interdit la mise à la retraite avant 65 ans.

Pour des raisons personnelles je souhaite continuer à travailler après 60 ans.

Question : Dans quelle mesure un accord de branche s'impose t'il à une loi dans le cas où elle est moins favorable pour un salarié ? La loi n'est-elle pas au dessus de tout autre accord local dans ce cas ?

Merci d'avance pour vos avis éclairés.
Tipyka

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés